Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260625-20260625_57-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN 2026 **N° 20260625_57**

OBJET • Convention bibliothèque du Finistère • réseau des médiathèques 2026-2032

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 35
Pouvoirs • 11
Votants • 46

Par convocation en date du 18 juin 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 25 juin 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BELLEC Olivier, BERTHOU Cathy, BLOT Jean-Louis, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, COUILLARD Philippe, CRUAU Ludivine, DANJOU Maryse, DAUTEL Christian, EPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, GUILLOU Claude, GUILLOU Valérie, KERHERVE Julien, LALLEMENT Dominique, LAMOUR Patrick, LE BON Thomas, LE CALVEZ Fabienne, LE CORRE Didier, LE GAILLARD Quentin, LESCA Véronique, LE PAGE Muriel, LESAGE Luc, LE BRETON Marie-Pierre, MANUSSET Sandrine, MAO Denis, MAREC Tiphaine, MARREC Gauthier, MARSAULT Aude, NIQUE Catherine, PAGNARD Guy, PATY Elena, PRIGENT Gildas, RANNOU Jacques, RAOUL Christine, ROSARIO Manon.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • ANDRO Guénaëlle (pouvoir à C. RAOUL), CAUGANT Daniel (pouvoir à Olivier BELLEC), LE MOAL Karen (pouvoir à Jacques RANNOU), CARDUNER Didier (pouvoir à Morgane BREASCU-ANDRIEU), JAMET Marie-Thérèse (pouvoir à Aude MARSAULT), DUPUY Julie (pouvoir à T. LE BON), LE BARON René (pouvoir à J. KERHERVÉ), HELIAS Sophie (pouvoir à L. CRUAU), GUILLOU Nils (pouvoir à T. MAREC), LOUSSOUARN Michel (pouvoir à D. MAO), NAVINER Marylène (pouvoir à Dominique LALLEMENT).

ABSENTS • LE BRETON Kévin, LE BRIS Gilbert.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Marie-Hélène ÉPARVIER

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260625-20260625_57-DE

Christian DAUTEL expose que la lecture publique est une compétence obligatoire des conseils départementaux, réaffirmée par la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique. Cette compétence est mise en œuvre dans le Finistère par la Bibliothèque Départementale du Finistère (BDF) qui favorise le développement de la lecture publique, conforte la présence et l'accessibilité des services de lecture publique dans chaque territoire au plus près de la population.

Le schéma départemental de développement de la lecture publique et le schéma intercommunal du réseau des médiathèques partagent tous deux des objectifs de structuration et de renforcement de la politique de lecture publique à l'échelle de CCA. Ils visent à améliorer et répondre aux nouveaux usages de la population en matière d'accès à l'information, à la culture, à l'autoformation et au développement du bien-être personnel, quelle que soit sa situation géographique, son niveau de ressources, son handicap physique ou mental. La BDF a accompagné les bibliothèques associatives et municipales du territoire jusqu'à leur déclaration d'intérêt communautaire pour 8 d'entre elles (Délibération n°2016/02/25-03) facilitant par son conseil et le financement l'amélioration des services à la population : réservations en ligne, navette documentaire, automatisation des prêts, nouvelles constructions, formation des agents et bénévoles.

Pour maintenir ce degré d'engagement, CCA et la BDF ont formalisé leur partenariat le 17 février 2020 par une convention portant soutien à la lecture publique sur un territoire intercommunal.

La convention actuelle étant échue, il convient de la renouveler pour une durée de 6 ans afin de poursuivre notamment l'objectif de renforcer la mutualisation au niveau intercommunal pour obtenir un maillage dynamique.

La convention comprendra les obligations réciproques de CCA et de la BDF notamment :

- Accroître la diversité des collections
- Accompagner le développement du réseau par l'accès à une offre documentaire étendue et diversifié (numérique et collections adaptées incluses)
- Accompagner et faciliter le montage de projets transversaux
- Permettre l'accès à l'ensemble des outils d'animation
- Accompagner à une réflexion sur le plan de formation
- Identifier le département dans les projets concernés

Considérant les avis favorables de la commission patrimoine, culture, langue bretonne et communication du 3 juin 2026 et du bureau communautaire du 16 juin 2026,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 46 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,

Le conseil communautaire :

> **Approuve** le renouvellement de la convention entre la Bibliothèque du Finistère et CCA tel que ci-annexé,
> **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 26 juin 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 02/07/2026
Qualité : PRESIDENT